

Article 1 - Application des Conditions Générales de Vente

A défaut de contrat conclu entre la société **AZERTILT** et le Client, les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des biens et des services proposés par la société **AZERTILT**.

Aucune dérogation aux présentes CGV ne pourra être admise sans accord écrit, exprès et préalable, de la société **AZERTILT**.

Toute condition contraire aux présentes CGV posée par le Client, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à la société **AZERTILT**, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La société **AZERTILT** se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes CGV. Ces modifications ne pouvant être opposables au Client que pour les biens et les services ou partie d'un service fournis postérieurement à la date de mise à jour des CGV.

Article 2 – Commande

Toute commande passée auprès de la société **AZERTILT** est ferme et définitive pour le Client dès réception d'un devis, accepté et signé, ou de tout autre support faisant état d'une commande, et vaut acceptation des présentes CGV.

Toute annulation, report ou modification d'une commande, acceptée par la société **AZERTILT** se fera aux frais du Client. Au cas où le Client annulerait sa commande, les acomptes seront définitivement acquis à la société **AZERTILT** à titre d'indemnité provisionnelle, sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de modification de la commande, la société **AZERTILT** sera déliée des délais convenus initialement pour son exécution et de nouveaux délais seront définis.

Article 3 - Condition de paiement

Sauf accord particulier signé des deux parties, le paiement s'effectue comptant pour les acomptes et à 30 jours nets, à la date d'émission de la facture, dans les autres cas. Le paiement des prestations périodiques (location, maintenance ...) se fait mensuellement, trimestriellement ou annuellement à 30 jours nets, à la date d'émission de la facture.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Les factures sont payables par chèque ou par virement. Les prix indiqués sont hors taxes. Les droits et taxes seront facturés à leur taux légal à la date de la facturation.

Article 4 - Retard de paiement

Conformément à l'article **L441-6 du code du commerce**, le défaut de paiement à échéances de tout ou partie d'une facture entraînera des pénalités de retard à compter du jour suivant la date limite de règlement figurant sur la facture, et ce, sans qu'il soit nécessaire de faire un rappel ou une mise en demeure. Le taux de majoration, en application de la loi en vigueur, est fixé à **10% du montant T.T.C.** des sommes restant dues.

En cas de retard ou d'incident de paiement, la société **AZERTILT** se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations et de restreindre ou d'arrêter la fourniture des services le lendemain de la date de limite de paiement de la facture. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

En aucun cas, la société **AZERTILT** ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles pertes occasionnées suite à la restriction ou l'arrêt des services fournis pour non-paiement des sommes dues.

Article 5 - Retour de marchandises

Aucun retour de biens ne sera accepté sans l'accord écrit, exprès et préalable, de la société **AZERTILT** qui devra être informé de la réclamation de retour du Client dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la livraison. Le Client retournera à ses frais le bien complet dans son emballage d'origine et avec ses manuels d'utilisation. Aucun retour de logiciel ne sera accepté si l'enveloppe contenant le support logiciel est décachetée, ou si le bien est endommagé. Aucun retour ne sera accepté pour des biens ayant nécessité une commande spécifique ou sur-mesure.

Article 6 - Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Sauf accord particulier signés des deux parties, les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité ou à annulation des commandes en cours.

Article 7 - Réserve de propriété

En application de l'article **L 621-122 alinéa 2 du code de commerce**, le transfert de propriété des biens vendus est suspendu jusqu'au complet paiement de leur prix, en principal et accessoires.

A défaut du paiement total ou partiel du prix, la société **AZERTILT** est en droit d'exiger la restitution des biens sans formalité préalable et, indépendamment de toute poursuite judiciaire, de suspendre l'exécution de ses prestations de service.

Concernant les logiciels, il est rappelé que sauf mention explicite portée sur un document écrit et signé des deux parties, aucun droit de propriété n'est transféré au Client, lequel bénéficiera du seul droit d'utilisation conformément aux dispositions de la licence émise par l'éditeur/concepteur, unique propriétaire des droits d'auteurs. En cas de développements spécifiques réalisés pour un Client, les droits de propriété intellectuelle lui seront cédés au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux.

Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de chèques, traites ou tout autre titre de créance créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué qu'après encaissement effectif par la société **AZERTILT**.

Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison des biens, des risques de perte ou de détérioration de ceux-ci, soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le Client devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des biens.

Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, le Client devra individualiser les biens livrés, ne pas les mélanger avec d'autres de même nature provenant d'autres fournisseurs, ni les donner en gage, ni les échanger, ni les céder à titre de garantie, ni même les revendre.

L'ouverture d'une procédure collective au profit du Client ne peut faire échec à la revendication des marchandises par la société **AZERTILT**. Le Client s'engage, dans ce cas, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont la société **AZERTILT** revendique la propriété. A défaut, la société **AZERTILT** aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais du Client.

Article 8 - Tarifs

Les tarifs en vigueur des prestations sont disponibles auprès de la société **AZERTILT**, sur simple demande. Ils sont exprimés Hors Taxes et sont révisables à chaque date anniversaire du contrat en cours.

A l'exception des modifications annuelles de tarifs consécutives à l'application éventuelle d'un taux lié à l'inflation ou à la déflation, toute modification de tarif sera notifiée au Client au moins un mois avant sa date d'application. A défaut de contestation par le Client de ces nouveaux tarifs dans le respect du délai indiqué ci-dessus, ceux-ci sont réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Client.

...

Les tarifs sont révisables annuellement lors de chaque facturation, par application de la formule $P1 = P0 \times S1 / S0$ dans laquelle :

P1 prix révisé

P0 prix contractuel d'origine

S0 indice SYNTEC de référence retenu à la date contractuelle d'origine

S0 dernier indice publié à la date de révision

L'indice est établi par la Chambre Syndicale des Bureaux Techniques (SYNTEC) et publié par le moniteur du bâtiment et des travaux publics.

Article 9 - Responsabilité du client

Il est de la responsabilité exclusive de chaque Client d'avoir recours à ses compétences internes ou à des tiers de son choix pour élaborer un cahier des charges, choisir les matériels et les logiciels applicatifs adéquats au vu de leurs caractéristiques techniques, de procéder aux tests et recettes nécessaires, etc.

Le Client déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Auquel cas le contrat sera déclaré nul et pourra donner lieu à des dommages et intérêts dus à la société AZERTILT.

Article 10 - Garantie

Tout logiciel conçu par la société AZERTILT est vendu en l'état, ainsi, la correction d'anomalies de fonctionnement ou la création de nouvelles fonctionnalités ne peuvent être exigés par le Client. En cas de développement sur-mesure, toute prestation ou modification sur la demande du Client intervenant après la recette définitive de la commande sera facturée au temps passé selon le tarif en vigueur.

Le Client reconnaît expressément que la société AZERTILT n'est tenue qu'à **une obligation de moyens et non de résultat** pour les fournitures de biens et de services.

Article 11 - Limitation de responsabilité

En aucun cas la société AZERTILT ne pourra être tenue responsable d'éventuels dommages indirects, accessoires ou incidents résultant de l'utilisation ou de la défaillance d'un bien fourni, ou, d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution d'un service, y compris et sans que ce soit limitatif, des pertes de production, pertes d'exploitation, pertes de chance, pertes de programmes ou de données, préjudices financiers ou commerciaux ou autres, cette exclusion de responsabilité restant valable même dans le cas où la société AZERTILT a été informée de la possibilité de tels dommages.

Quoiqu'il en soit, la responsabilité de la société AZERTILT ne saurait excéder, pour tout dommage direct ou indirect, le montant du prix versé par le Client à la société AZERTILT pour la fourniture du bien ou du service.

Article 12 - Force majeure

La société AZERTILT ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure. Les dispositions du présent article ne pourront cependant en aucun cas dispenser le Client de régler toutes sommes dues.

Article 13 - Attribution de juridiction et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige ou différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, à défaut d'une solution amiable dans l'esprit du présent accord, relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Chartres.